

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIÈRE
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 399

29 – FINISTÈRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE QUIMPER

Ventes et cessions

509 812 558 RCS Quimper.

AULNEDIS.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 4508550.00 EUR.

Adresse : 19, Rue Sainte-Thérèse, 29000 Quimper.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE LA SOCIETE ROSOLEN D'EN BAS PAR LA SOCIETE AULNEDIS : Évaluation de l'actif et du passif de la ROSOLEN D'EN BAS dont la transmission à la société AULNEDIS est prévue : Montant de l'actif : 1.074.751 euros Montant du passif : 4.424 euros. Cette fusion se traduisant par l'absorption d'une société dont la totalité des actions est la propriété de la société absorbante, il ne sera procédé par cette dernière à aucune augmentation de capital, celle-ci ne pouvant recevoir les actions devant lui revenir en échange de ses droits dans la société absorbée. La différence entre la valeur nette des biens et droits apportés (Soit 1.070.327 euros) et la valeur comptable dans les livres de la société absorbante des 50.100 actions de la société ROSOLEN D'EN BAS, dont elle était propriétaire (Soit 1.065.861 euros) différence par conséquent égale à 4.466 euros constituera un mali de fusion, analysé comme étant un mali technique, et devant être inscrite en immobilisations incorporelles dans un sous-compte "mali de fusion" (Sous-compte 207). Le projet de fusion établi le 21/06/2023 a été déposé le 26/06/2023, au nom des deux sociétés, au greffe du tribunal de commerce de QUIMPER..